



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
17 octobre 2018
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2019

21 - 25 janvier 2019, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Rapport de la deuxième session ordinaire de 2018
(4 au 7 septembre 2018, New York)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation.....	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
Déclaration de l'Administrateur	2
II. Dialogue structuré sur le financement du PNUD	5
III. Égalité des sexes au PNUD.....	6
IV. Programmes de pays et questions connexes.....	7
V. Évaluation.....	8
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
Déclaration de la Directrice exécutive	9
VI. Dialogue structuré sur le financement du FNUAP.....	12
VII. Budget intégré du FNUAP pour la période 2018-2021.....	13
VIII. Programmes de pays et questions connexes.....	14
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
Déclaration de la Directrice exécutive	15
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
X. Mesures prises à l'issue de la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	16
XI. Questions financières, budgétaires et administratives.....	18
XII. Méthodes de travail du Conseil d'administration.....	19
XIII. Visites sur le terrain	19
XIV. Questions diverses.....	20

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2018 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 4 au 7 septembre 2018.
2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2018 ([DP/2018/L.3](#)), ainsi que le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2018 ([DP/2018/17](#)). Il a également approuvé le projet de plan de travail annuel pour 2019 (DP/2018/CRP.2) et le plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2019.
3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration lors de la deuxième session ordinaire de 2018 ont été publiées sous la cote DP/2019/2.
4. Dans sa décision 2018/23, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2019 :

Première session ordinaire :	21 - 25 janvier 2019
Session annuelle :	3 - 7 juin 2019
Deuxième session ordinaire :	3 - 6 septembre 2019

Débat consacré au PNUD

Déclaration de l'Administrateur

5. Dans son discours à l'attention du Conseil d'administration (disponible sur le [site Web du Conseil](#)), l'Administrateur du PNUD a noté que le système des Nations Unies pour le développement et le PNUD se trouvaient à un moment charnière de leur profonde réforme. Le Plan stratégique pour la période 2018-2021 a lancé la dynamique de transformation du PNUD, visant à faire de celui-ci l'organisation de développement la plus avant-gardiste et la mieux connectée qu'il soit, capable de trouver des solutions du XXI^e siècle à des défis de développement complexes. Le PNUD a amorcé sa métamorphose d'une agence de développement traditionnelle en un fournisseur de conseils de pointe en matière de développement, à même d'établir des réseaux entre les pays et les sources et groupes mondiaux d'expertise.
6. Le PNUD applique ses six solutions distinctives au niveau national, et d'ici 2021 il disposera de plateformes nationales dans quelque 50 pays. Son expertise a été restructurée pour former un Réseau de politique mondiale et un corps d'experts sur les Objectifs de développement durable. Le nouveau mécanisme du PNUD pour l'innovation a investi dans près de 140 expériences inédites dans 85 pays depuis 2014, et l'instrument national d'investissement a été inauguré en mars 2018. En septembre 2018, le PNUD a lancé *Sustainable Development Goals Impact*, une start-up dont la mission est d'accélérer la mobilisation d'investissements privés pour la réalisation des Objectifs. Au travers du Catalyseur de projet, le PNUD travaille avec une petite équipe d'experts dévoués à la réflexion sur les tendances et les solutions en matière de développement. En 2018, le PNUD a conclu des accords de collaboration et de partenariat avec d'autres organisations des Nations Unies, tout en préservant son engagement à promouvoir la coopération Sud-Sud, notamment en hébergeant le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.
7. Le PNUD a adopté des mesures importantes pour améliorer son modèle d'activité et travailler avec plus d'efficacité, d'efficience, et en mettant davantage l'accent sur les résultats. Les progrès sont visibles dans sa gestion financière prudente, l'examen des services de gestion, une approche des ressources humaines axée sur la personne, l'amélioration et l'extension des services commerciaux et d'achat communs, la parité stricte à l'échelon des sous-secrétaires généraux, et la priorité accordée à la politique de tolérance zéro pour le harcèlement sexuel et l'exploitation et les violences sexuelles. L'Administrateur a souligné que si les ressources ordinaires (de base) sont en augmentation pour la première fois depuis 2013, un certain nombre de donateurs ont fait part de leurs incertitudes quant à leurs futures contributions dans le contexte des exigences liées à la réforme. Il a appelé les membres du Conseil à remédier d'urgence au déséquilibre dangereux entre les ressources de base et les autres ressources, tout en soulignant la nécessité d'une plus grande prévisibilité et

d'une plus grande souplesse. Il a noté que le PNUD avait aligné son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources sur son portefeuille de programmes.

8. Depuis l'adoption de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le contexte de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le PNUD a déployé d'importantes ressources en appui à l'équipe de transition du Secrétaire général, et a mis en place une équipe à temps plein pour faciliter le transfert de 129 postes de coordonnateur résident et des centaines de postes au sein des bureaux des coordonnateurs résidents et du Bureau de la coordination des opérations de développement vers les futures modalités contractuelles. Le PNUD doublera sa contribution au mécanisme de partage des coûts de l'UNSDG et continuera à fournir un appui opérationnel à titre onéreux durant la période de transition.

9. Au sein du Conseil, les délégations ont salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021, le renforcement du modèle d'activité et le leadership fort de l'Administrateur dans le cadre de la réforme. Elles se sont dites satisfaites des nouvelles initiatives, notamment la création du Réseau de politique mondiale et du corps d'experts sur les Objectifs de développement durable ainsi que la nouvelle stratégie de promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021 (DP/2018/21). Elles ont affirmé leur soutien au rôle de leader du PNUD et son effet d'entraînement sur l'innovation en faveur des Objectifs et du Programme 2030, notamment en matière de réflexion, de collecte de données et de mobilisation de financements au niveau national, en particulier au travers du pacte de financement.

10. Plusieurs délégations ont indiqué se réjouir de voir les résultats du travail de prévention du PNUD lors des transitions entre situation humanitaire et de développement, et ont insisté sur le rôle du PNUD dans la prise en compte des liens existants entre la paix, la sécurité et le développement durable, précisé dans la résolution 71/243 de l'Assemblée générale du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Elles ont souligné l'importance de l'état de droit, des droits fondamentaux, de la bonne gouvernance et de la participation de la société civile, ainsi que du principe de responsabilité et de la transparence, et ont dit attendre des rapports minutieux sur ces questions.

11. Les délégations ont souligné le rôle majeur du PNUD dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Elles ont salué l'engagement du PNUD à doubler ses contributions au mécanisme de partage des coûts, tout en reconnaissant les incidences financières et les défis liés à la réforme dans son ensemble pour l'organisation. Elles se sont félicitées de sa collaboration avec l'équipe de transition du Secrétaire général dans la dissociation de la fonction de coordonnateur résident de l'architecture du PNUD et ont dit se réjouir d'être informées des progrès à l'avenir. Elles ont souligné que l'exercice de repositionnement ne doit pas avoir de conséquences négatives pour l'exécution des activités du PNUD sur le terrain. Soulignant le rôle important du PNUD en tant que fournisseur opérationnel fondamental du système des Nations Unies pour le développement, elles ont appelé ce dernier à examiner les recommandations du rapport d'évaluation des services opérationnels interorganisations fournis par le PNUD (DP/2018/25). Bon nombre de délégations considèrent que la réforme offre au PNUD l'occasion de renforcer sa position de leadership pour le développement, et ont demandé à ce dernier de fournir des détails quant à la mise en œuvre de son nouveau rôle d'intégrateur et à ses avantages comparatifs spécifiques dans le contexte de l'exercice de repositionnement.

12. Les délégations ont dit attacher une grande importance au travail d'appui du PNUD aux efforts nationaux et au renforcement des capacités pour le développement et la réalisation des Objectifs, dans le respect des priorités nationales. Le Programme 2030 nécessite une approche intégrée et une action collective dans le but ultime d'éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions. Le PNUD a un rôle central à jouer dans la mise en œuvre du Programme 2030 de par son mandat axé sur le développement. Les délégations ont souligné l'alignement de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal de 2016, et ont précisé que l'objectif principal du système des coordonnateurs résidents est le développement et l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, tandis que sa principale raison d'être est de coordonner de manière efficace la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) dans le respect de l'appropriation, du leadership et des priorités nationales.

13. Un groupe de délégations de pays les moins avancés (PMA) a demandé à ce que le PNUD aligne encore davantage son axe programmatique et ses compétences dans les PMA sur les priorités énoncées dans le

Programme d'action d'Istanbul, qui met l'accent sur l'éradication de la pauvreté, et qu'il offre un appui aux PMA pour les Objectifs mal desservis afin d'assurer la réalisation du Programme 2030. Ces délégations ont appelé le PNUD à éviter toute perturbation de ses activités et de la coordination du système des Nations Unies dans les PMA au cours de la transition. Elles ont salué l'approche axée sur la transformation structurelle des économies du Plan stratégique en vue d'éradiquer la pauvreté et de viabiliser le développement économique dans les PMA, et ont appelé à cette fin à une coordination étroite entre les agences du système des Nations Unies pour le développement, notamment par l'intermédiaire de leurs Conseils d'administration.

14. Concernant le budget, les délégations se sont félicitées de l'augmentation globale des contributions en 2017, y compris des recettes en provenance du secteur privé, des fondations et de la société civile. Elles ont toutefois fait part de leur profonde inquiétude quant à la persistance du déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources, et ont souligné la nécessité de mettre en place des ressources de base suffisantes, prévisibles et multiannualisées afin que le PNUD puisse remplir son mandat et préserver son caractère multilatéral et intergouvernemental. Bon nombre de délégations ont exhorté les donateurs à honorer leurs engagements et les pays en mesure de le faire à augmenter leurs contributions aux ressources de base. Elles ont appelé le PNUD à poursuivre sa recherche de mécanismes innovants et de mesures incitatives pour élargir sa base de donateurs, notamment auprès du secteur privé, de la société civile, des institutions financières internationales et des banques bilatérales ou multilatérales. Elles ont souligné l'importance de maximiser les économies en termes de ressources et d'efficacité, et de veiller à recouvrir l'ensemble des coûts, conformément aux décisions du Conseil.

15. Un groupe de délégations s'est inquiété du fait qu'un financement insuffisant pourrait avoir des répercussions négatives sur les petits États insulaires en développement, les bureaux multipays et les pays à revenu intermédiaire, et ont appelé à trouver une solution complète pour les sous-régions concernées. Ces délégations ont souligné la nécessité d'établir les critères objectifs, une méthodologie équitable et des données fiables et vérifiables, fondées sur une évaluation multidimensionnelle de la pauvreté, pour déterminer la répartition des ressources et la présence du PNUD dans les pays, sans y apposer de conditions ou de domaines de focalisation. Elles ont mis en garde contre les pressions exercées sur les pays de programme pour qu'ils prennent en charge des dépenses supplémentaires, notamment au travers d'une révision de l'accord de partage des coûts pour le système des coordonnateurs résidents. Un autre groupe de PMA a souligné l'importance du respect des directives financières énoncées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

16. D'autres délégations ont souligné l'importance de préserver le principe de « responsabilité commune mais différenciée » dans le cadre de la coopération entre le Nord et le Sud. Réitérant l'importance d'honorer les engagements officiels en matière d'aide au développement, ces délégations ont souligné que la mobilisation de ressources nationales doit être envisagée comme un complément, et non un substitut, de financements de qualité en quantité suffisante. En outre, elles ont souligné que les États membres doivent, conformément à la note technique sur le financement du nouveau système des coordonnateurs résidents, exclure le prélèvement de 1 % sur la coopération Sud-Sud et les contributions des administrations locales et éviter de surestimer les gains d'efficacité en tant que source de financement. Elles ont rappelé que la coopération Sud-Sud complète la coopération Nord-Sud, mais ne la remplace pas.

17. En réponse, l'Administrateur a à nouveau insisté sur le caractère central de l'examen quadriennal de 2016 et de l'objectif ultime d'éradication de la pauvreté dans toutes ses dimensions dans le Plan stratégique, ainsi que sur l'engagement du PNUD en faveur de la coopération Sud-Sud et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement. Il a affirmé que le PNUD s'était engagé à réduire au minimum les perturbations de ses activités dues à la réforme des Nations Unies, tout en soulignant la profondeur inédite de la réforme. Il a souligné qu'il n'appartenait pas au PNUD de trouver les financements nécessaires au fonctionnement du système des coordonnateurs résidents, mais que son rôle était d'épauler le Secrétaire général adjoint dans la mise en œuvre de la transition. Le PNUD est néanmoins déterminé à capitaliser sur la réforme et sur la dissociation du système des coordonnateurs résidents pour devenir une organisation plus forte, plus efficace et plus effective, tout en continuant à fournir des services essentiels au système dans son ensemble. Il a indiqué que le financement du PNUD et du système des Nations Unies pour le développement devait être débattu plus largement dans le cadre des discussions internationales sur le financement du développement, tout en attirant l'attention sur la manière dont certains effets négatifs encouragent certaines organisations des Nations Unies à se focaliser sur la mobilisation de fonds pour leurs activités propres et non pour le système des

Nations Unies pour le développement dans son ensemble, ce qui entraîne une fragmentation et une concurrence permanente entre les agences. Le PNUD est déterminé à rechercher des approches innovantes sur financement, telles que l'initiative *Lion's Share*. Il a souligné qu'en termes d'exécution et de volume d'activité, le PNUD était en forte demande, avec une augmentation annuelle régulière de son budget total, mais il a mis en garde sur le fait qu'une augmentation de la demande pour les services du PNUD ne serait pas viable compte tenu du niveau actuel des ressources de base ou des économies sur les dépenses.

II. Dialogue structuré sur le financement du PNUD

18. La Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer et la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD ont présenté ensemble l'examen annuel de la situation financière ([DP/2018/19](#) et [Add.1](#)) et l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2018 et au-delà ([DP/2018/20](#)).

19. Les membres du Conseil d'administration ont exprimé tout leur soutien au dialogue structuré sur le financement du PNUD en cours et sur l'examen de la situation financière, et ont salué la communication entre le PNUD et les délégations. Un groupe de délégations a souligné que le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources constituait le principal défi rencontré par l'organisation. Ces délégations ont appelé le PNUD à inclure dans ses rapports futurs des suggestions quant aux moyens de remédier à ce déséquilibre et d'atténuer la volatilité des taux de change. Elles ont réitéré leur demande invitant le PNUD à soumettre une proposition de format à donner au dialogue structuré sur son financement, conformément à la décision 2018/5. Elles ont demandé à ce qu'à l'avenir, le PNUD : a) présente une vision claire des principes et des objectifs du dialogue structuré sur le financement, b) utilise le dialogue comme un outil destiné à faciliter le contrôle exercé par le Conseil sur les plans stratégiques du PNUD et d'autres agences des Nations Unies, c) établisse un processus et un cycle annuel afin que le dialogue donne lieu à des échanges plus interactifs, d) améliore son rapport financier en y ajoutant des informations sur les besoins financiers, les déficits et les prévisions, le degré de cohérence entre les ressources financières et le budget du Plan stratégique, et en y indiquant quelles tâches seraient financées par les ressources de base ou les autres ressources, et e) explique ses différentes sources de financement et réfléchisse aux moyens d'améliorer la qualité des contributions préaffectées. Elles ont salué l'engagement du PNUD en matière de transparence, au travers du Réseau pour la transparence de l'aide internationale et de son nouvel instrument de promotion de celle-ci, notamment l'utilisation d'outils numériques. Elles ont encouragé le PNUD à travailler avec les agences des Nations Unies pour développer le format du dialogue structuré sur le financement.

20. D'autres délégations ont exprimé leur satisfaction quant au nouveau programme du dialogue sur le financement, qui permet un meilleur alignement des dialogues sur le financement du PNUD et du FNUAP ; elles ont encouragé le PNUD à travailler avec les agences des Nations Unies et d'ajouter lors des prochaines modifications les questions transversales de financement, ainsi qu'un rapport financier/narratif sur la mise en œuvre du chapitre commun. Elles ont souligné que le dialogue sur le financement doit refléter et approfondir les discussions plus générales sur le financement dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et du pacte de financement. Elles ont appelé à renforcer de manière significative les liens entre le dialogue sur le financement et le Plan stratégique afin de mieux articuler les besoins de financement de ce dernier. Elles ont salué l'accent mis par le PNUD sur l'innovation, les nouveaux moyens de mise en œuvre du Programme 2030 et les approches transversales complètes pour la réalisation des Objectifs de développement durable.

21. En réponse, la Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer a réitéré la volonté du PNUD de travailler avec les autres agences des Nations Unies et d'établir des passerelles entre le dialogue structuré sur le financement et le pacte de financement dans son ensemble. Elle a souligné le défi que représente pour le PNUD la cible de 30 % de ressources de base, fixée dans le pacte de financement. Avec 12 % de ressources ordinaires, il serait impossible pour le PNUD de réduire encore ce quota sans mettre en péril sa capacité d'exécution. Le PNUD présentera au Conseil des propositions concrètes visant d'une part à lier le financement aux résultats de développement du Plan stratégique en amont des prochaines réunions de dialogue sur le financement, et d'autre part à corriger le déséquilibre entre ressources de base/autres ressources. Ces propositions examineront le financement transversal dans certains domaines tels que le lien entre action

humanitaire et développement, la prévention des conflits et le renforcement de la résilience. Le PNUD reste déterminé à équilibrer son budget, à renforcer son efficacité, à assumer ses responsabilités dans le cadre de la réforme des Nations Unies et à envisager des approches innovantes du financement et de l'exécution de ses activités.

22. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a attiré l'attention sur la diversité des sources de financement de base du PNUD, qui comptent tant des donateurs traditionnels que des pays de programme. Le financement du PNUD et la mobilisation de ressources progressent de pair avec le pacte de financement et les discussions sur la réforme des Nations Unies. Concernant les fonds excédentaires, elle a souligné que l'«excédent» dérivé du caractère multiannuel du financement reçu par le PNUD de la part d'organisations telles que le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial n'est pas fongible, mais apparaît néanmoins dans les états financiers annuels du PNUD ; ces fonds sont destinés à l'exécution des programmes lors des années suivantes. Cumulés, ils représentent plusieurs milliards de dollars des États-Unis et correspondent aux ressources multiannuelles autres que les ressources de base affectées aux projets. Pour les protéger des fluctuations des taux de change et préserver leur valeur, le PNUD dispose d'un des services de trésorerie les plus développés parmi les agences des Nations Unies. Le PNUD gère ces fonds au moyen d'investissements prudents, ce qui lui permet de se prémunir des incertitudes. Cet excédent ne peut servir à contrebalancer les ressources de base. Elle a souligné que les pressions exercées sur le PNUD appellent à renforcer ses ressources de base.

23. Le Directeur adjoint du Bureau des services de gestion a indiqué que la fonction de trésorerie du PNUD fournit des services à d'autres entités des Nations Unies selon une politique d'investissement prudente validée de manière indépendante, bénéficiant d'un solide système d'équilibrage des pouvoirs, et qui suit la dynamique du marché des investissements. Les fonds excédentaires sur les comptes du PNUD sont immédiatement convertis en dollars des États-Unis et sont quasi intégralement préaffectés et non fongibles, conformément au règlement énoncé par le Conseil. Le PNUD a toutefois touché des intérêts sur les fonds excédentaires investis, et a mis ces derniers à l'abri des fluctuations des taux de change, ce qui a permis de rectifier dans une certaine mesure le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources.

24. Le Conseil a adopté la décision 2018/16 relative au dialogue structuré sur le financement du PNUD.

III. Égalité des sexes au PNUD

25. Le Directeur du Bureau d'appui aux politiques et aux programmes du PNUD a présenté la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021 ([DP/2018/21](#)).

26. Un groupe interrégional de membres du Conseil s'est félicité de la nouvelle stratégie et a salué l'engagement du PNUD en faveur de l'égalité des sexes dans son travail. Ces membres ont convenu que le PNUD avait relativement bien réussi à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre de sa précédente stratégie en faveur de l'égalité des sexes (2014-2017). Notant que les progrès ont été plus étendus dans certains pays et pour certains domaines thématiques, ils ont néanmoins affirmé que le cadre politique, les capacités de l'équipe chargée de l'égalité des sexes et les moyens institutionnels forment un socle solide sur lequel bâtir, et doivent servir d'étalon minimum pour l'avenir. Dans l'ensemble, ils ont semblé indiquer des ambitions encore plus marquées pour l'avenir. Ces membres ont souligné que les femmes et les filles sont surreprésentées parmi les laissés pour compte, et que le PNUD doit de manière croissante prioriser et mesurer ses résultats en fonction de leur contribution à l'amélioration des perspectives et de la condition des femmes et des filles les plus marginalisées, notamment celles qui sont confrontées à des formes de discriminations multiples et croisées et celles qui vivent en contexte de crise, et doit également veiller à mobiliser les hommes et les garçons en tant qu'agents du changement.

27. Ce même groupe s'est dit satisfait du respect par la nouvelle stratégie du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et de la poursuite du travail avec les labels égalité des sexes et les marqueurs de l'égalité hommes-femmes. Reconnaisant la contribution des indicateurs sexospécifiques de chaque solution distinctive à l'amélioration du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du PNUD pour la période 2018-2021, ces membres ont cependant indiqué que la

mise en œuvre de la stratégie de promotion de l'égalité des sexes pourrait être guidée par l'établissement de liens plus précis avec les flux de travail du PNUD.

28. Selon eux, la nouvelle stratégie ne détaille pas avec autant de précision que la stratégie précédente les engagements institutionnels et les ressources affectées à la mise en œuvre, et ils ont dit attendre du PNUD qu'il précise ces engagements et renforce ses capacités en conséquence au fur et à mesure de la mise en œuvre. Ils ont souligné l'importance du maintien du leadership et du principe de responsabilité, ainsi que des mesures incitatives en faveur de l'innovation.

29. Ils ont exprimé leur satisfaction quant à l'intention du PNUD de continuer à publier un rapport d'avancement sur la stratégie de promotion de l'égalité des sexes en complément de son rapport annuel.

30. Ils ont souligné que des preuves innombrables attestent du fait que l'égalité des sexes, au-delà d'être juste, profite à tous les niveaux de la société par son incidence positive sur la croissance économique, la santé, l'éducation et la paix durable. La stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes 2018-2021 permet au PNUD de maintenir son rôle de champion de l'égalité des sexes par des actions ciblées.

31. Une délégation a précisé que, si elle soutient pleinement la nouvelle stratégie du PNUD pour l'égalité des sexes et ses efforts pour l'autonomisation des femmes, elle n'encourage ni approuve l'usage des termes « services de santé sexuelle et procréative » et « santé sexuelle et procréative ». La délégation a souligné que son pays, conformément à la Conférence internationale sur la population et le développement, ne reconnaît pas l'avortement comme une méthode de planification familiale. La délégation a toutefois insisté sur le maintien de son engagement moral et financier fort en faveur de la santé des femmes, de la prévention des décès infantiles et de l'amélioration de la santé maternelle partout dans le monde.

32. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau d'appui aux politiques et aux programmes a affirmé que le PNUD allait renforcer ses efforts de promotion de l'égalité des sexes en situation de crise. Il a souligné que l'égalité des sexes était au cœur des activités du PNUD et qu'elle était intégrée à l'ensemble de ses solutions distinctives. Il a réitéré l'engagement institutionnel de l'organisation en faveur de l'égalité des sexes dans tous les domaines, y compris aux niveaux national, régional et mondial.

33. Le Conseil d'administration a pris note de la stratégie du PNUD pour l'égalité des sexes pour la période 2018-2021.

IV. Programmes de pays du PNUD et questions connexes

34. Le PNUD a donné un aperçu des neuf programmes de pays devant être approuvés par le Conseil d'administration, ainsi que des prolongations de trois programmes de pays. Les directeurs régionaux pour l'Afrique, les États arabes, et l'Asie et le Pacifique ont présenté en détail les programmes de pays pour : le Bénin, le Bhoutan, la Guinée équatoriale, le Lesotho, la Libye, la Namibie, les Philippines, le Sénégal et le Soudan du Sud, ainsi que la première prolongation d'un an des programmes de pays pour Cuba et le Mexique et la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour le Libéria.

35. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a examiné et approuvé les descriptifs de programmes de pays pour : le Bénin ([DP/DCP/BEN/3](#)), le Bhoutan ([DP/DCP/BTN/2](#)), la Guinée équatoriale ([DP/DCP/GNQ/3](#)), le Lesotho ([DP/DCP/LSO/3](#)), la Libye ([DP/DCP/LBY/3](#)), la Namibie ([DP/DCP/NAM/3](#)), les Philippines ([DP/DCP/PHL/3](#)), le Sénégal ([DP/DCP/SEN/3](#)) et le Soudan du Sud ([DP/DCP/SSD/3](#)).

36. Le Conseil d'administration a également approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour le Libéria, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et a pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour Cuba et le Mexique, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ([DP/2018/22](#) et [Corr.1](#)).

V. Évaluation

37. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté l'évaluation des services de financement commun interorganisations du PNUD ([DP/2018/23](#)) et l'évaluation des services opérationnels interorganisations fournis par le PNUD ([DP/2018/25](#)). La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a apporté la réponse de l'administration à l'évaluation des services opérationnels interorganisations fournis par le PNUD ([DP/2018/26](#)) et la Directrice exécutive du Bureau du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies a apporté la réponse de l'administration à l'évaluation des services de financement commun interorganisations du PNUD ([DP/2018/24](#)).

38. Un groupe interrégional de délégations a salué le calendrier opportun de publication de ces deux évaluations. Ces délégations ont souligné que la capacité des services de financement commun interorganisations à attirer des contributions dépendait de l'efficacité des programmes les utilisant. Elles ont remercié le Bureau du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la conception, la transparence et la gestion solides du fonds, tout en mentionnant la nécessité de revoir les directives actuelles du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) afin de tenir compte de l'évolution des attentes concernant la publication des résultats financiers. Elles se sont dites en faveur du développement de directives claires du GNUD en matière de qualité, de planification et de mise en œuvre des programmes ainsi que pour veiller à la responsabilisation et à la gestion des risques. Elles ont accueilli avec satisfaction le document que le PNUD souhaite présenter au GNUD concernant les approches du renforcement de la qualité et de la conception du cadre de résultats dans le contexte du financement commun, mais souhaitent des précisions sur son élaboration. Elles ont souligné que des approches intégrées ne pourraient se concrétiser que lorsque le principe de reconnaissance mutuelle des pratiques institutionnelles se traduira en actions dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Elles ont exprimé leur soutien à l'expansion du rôle de gestionnaire du Bureau du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire, notamment pour exploiter les enseignements tirés et planifier les résultats et en faire rapport. Elles ont accueilli avec satisfaction l'initiative du bureau d'améliorer les rapports sur les résultats au moyen de son portail Web et sa proposition d'améliorer son rapport narratif financier pour les résultats à l'échelle du système, qui sera débattue au sein du GNUD. Le groupe approuve la recommandation de mettre en place un comité de pilotage multipartite au sein duquel le Bureau du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pourrait échanger des idées et des enseignements tirés, mais il s'inquiète d'un détournement de l'attention du personnel du siège dans un contexte de limitation des ressources.

39. Le même groupe s'est dit satisfait des conclusions de l'évaluation des services opérationnels interorganisations fournis par le PNUD, et s'est dit conscient des mesures déjà adoptées par le PNUD pour améliorer son modèle d'activité. Ces délégations ont souligné que les services opérationnels du PNUD avaient l'empreinte géographique la plus vaste parmi les entités des Nations Unies et qu'ils resteraient au premier plan dans l'application du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et la dissociation du système des coordonnateurs résidents du PNUD. Conformément aux recommandations de l'évaluation, elles ont appelé le PNUD à clairement détailler comment il pourrait servir au mieux le système des Nations Unies pour le développement.

40. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a remercié les délégations pour leurs commentaires et l'administration pour la qualité de sa réponse, qui précise notamment le calendrier. Il a noté que certains éléments du calendrier pourraient prendre plus de temps pour être mis en œuvre au cours du repositionnement des Nations Unies.

41. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a souligné que l'évaluation des services opérationnels interorganisations fournis par le PNUD était extrêmement utile et arrivait à point nommé, et elle a réaffirmé l'engagement du PNUD à appliquer les recommandations de l'évaluation. Le PNUD présentera des rapports périodiques au Conseil concernant les modifications et les innovations apportées en vue de renforcer son efficacité et son efficacité, dans le cadre des efforts globaux de réforme des Nations Unies.

42. La Directrice exécutive du Bureau du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire a expliqué, en réponse aux préoccupations soulevées par les délégations, que la recommandation de l'évaluation portant sur l'établissement d'un comité de pilotage multipartite visait à créer un forum facilitant l'échange d'informations,

le dialogue et les discussions stratégiques, tout en évitant de placer un fardeau supplémentaire sur les épaules du personnel du siège.

43. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/17 sur l'évaluation du PNUD.

Débat consacré au FNUAP

Déclaration de la Directrice exécutive

44. Dans son discours (disponible sur [Papersmart](#)), la Directrice exécutive a attiré l'attention sur le vingt-cinquième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et sur le cinquantième anniversaire du FNUAP, qui tombent tous deux en 2019 et offrent l'occasion d'évaluer les progrès et de renouveler les engagements pris, y compris le rôle du Fonds dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement afin de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Conformément à son Plan stratégique 2018-2021 et au mandat de la CIPD, le FNUAP s'est engagé sur trois résultats porteurs de transformation pour éliminer : a) les besoins en matière de planification familiale non satisfaits, b) les décès maternels évitables, et c) la violence fondée sur le genre et toutes les pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles. Un élément fondamental de cette approche était de « lever l'invisibilité » grâce à des données démographiques de haute qualité. Elle a mis en avant le travail du FNUAP dans les pays en crise et son rôle de relais dans le spectre action humanitaire-développement, son travail commun pour les personnes vivant avec le VIH/sida et en situation de handicap, et sa mobilisation auprès des jeunes, dans le cadre de la stratégie du Secrétaire général pour la jeunesse.

45. La Directrice exécutive a réitéré le soutien du Fonds à la réforme des Nations Unies, et son engagement à travailler avec les organisations du système des Nations Unies pour le développement. Le FNUAP a codirigé le Groupe de résultats sur le financement stratégique des Objectifs de développement durable afin d'aider les pays à passer à un financement en faveur de résultats porteurs de transformation. Ce travail comprend la création d'un centre de connaissances et de recherche sur le financement des Objectifs, le renforcement des compétences financières de son personnel, le développement de principes d'engagement et l'établissement de normes des Nations Unies pour les données financières publiées dans les rapports. Le FNUAP contribuera à l'élaboration des modalités de présence dans les pays pour la nouvelle génération d'équipes de pays, et a codirigé les efforts communs visant à renforcer les capacités statistiques nationales.

46. Concernant le budget intégré révisé pour la période 2018-2021, le FNUAP applique ses processus de gestion du changement et met en place sa nouvelle architecture soutenant une approche institutionnelle plus solide et cohérente des processus intergouvernementaux et interorganisations. Le Fonds a créé une section à cet effet au sein de sa nouvelle division des politiques et de la stratégie, et a placé le département du Conseil d'administration au sein du Bureau de la Directrice exécutive. Le Fonds réaffecte des ressources du siège vers les pays et les régions afin de faire en sorte que l'appui technique soit au plus près des besoins. Le FNUAP a mis en œuvre une nouvelle architecture pour les affaires humanitaires, notamment un bureau humanitaire à Genève. La Directrice exécutive a appelé les États membres à maintenir leur appui au travail du Fonds dans les contextes humanitaires.

47. Les ressources ordinaires (de base) et les cofinancements du FNUAP ont augmenté en 2017 pour dépasser un milliard de dollars US, soit une augmentation de 27 % par rapport à 2016. Il reste toutefois difficile de garantir la prévisibilité des ressources de base. La Directrice exécutive a appelé les États membres à rehausser leurs contributions aux ressources ordinaires, et a noté que 44 pays de programme avaient contribué à ces ressources en 2018. Le FNUAP se concentre sur la mobilisation de cofinancements de grande qualité, en parallèle de ses efforts pour établir des partenariats forts avec des donateurs non traditionnels et le système des Nations Unies. Elle a réitéré l'engagement du Fonds pour une tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des violences sexuelles et du harcèlement sexuel. Il continuera à renforcer ses capacités dans ce domaine, et a nommé un coordonnateur spécifique dont la mission est de déployer une stratégie complète de prévention et de réponse aux atteintes sexuelles, de réviser la politique en matière de harcèlement, de mettre en place des contrôles avant le recrutement et de réviser les accords contractuels avec les partenaires de mise en œuvre afin de renforcer la tolérance zéro. Dans le cadre de son objectif de mobilisation d'un niveau suffisant de financement durable pour le Plan stratégique, la Directrice exécutive a annoncé que l'Égypte et la Suède avaient

accepté de devenir des co-champions du FNUAP en matière de dialogue structuré sur le financement, et les a remerciés d'avoir accepté ce rôle essentiel.

48. Les membres du Conseil ont réitéré leur plein soutien au mandat confié au Fonds par la CIPD et à son travail en matière de santé sexuelle et procréative et de droits liés à la procréation dans les contextes de développement et de crise, y compris à sa lutte contre les violences fondées sur le genre. Ils ont exprimé leur satisfaction quant à son engagement auprès du Conseil pour faire en sorte que le FNUAP soit apte à remplir son rôle dans la réalisation des Objectifs et du Programme 2030. Ils sont satisfaits de l'engagement fort du FNUAP envers la réforme des Nations Unies et de sa volonté de jouer un rôle central dans la refonte du système des coordonnateurs résidents, et ont noté avec satisfaction que plus de 70 % des bureaux de pays du FNUAP utilisent des locaux et des services partagés. Ils ont encouragé le Fonds à diffuser ses pratiques modèles dans ce domaine au sein du système des Nations Unies.

49. Un groupe de délégations a demandé des clarifications concernant l'incidence de la réforme des Nations Unies sur le financement des régions et des sous-régions, et a encouragé le Fonds, dans le cadre de sa restructuration, à mettre l'accent sur le renforcement des capacités nationales de mise en œuvre des programmes sur le terrain, et à soutenir activement les pays dans la réalisation des objectifs en matière de santé sexuelle et procréative et de droits liés à la procréation et du Programme 2030, dans le respect de la souveraineté et de l'appropriation nationales. Ces délégations ont souligné l'importance des synergies thématiques, mettant l'accent sur les aspects multidimensionnels de la pauvreté. Elles ont accueilli avec satisfaction les dispositions budgétaires adoptées pour financer le système des coordonnateurs résidents et l'engagement du Fonds à revoir la conception du PNUAD, mais ont souligné que la contribution de 1 % visant à financer le système des coordonnateurs résidents ne devait pas être prélevée sur les gouvernements des pays de programme ou sur la coopération Sud-Sud et triangulaire. Elles ont souligné que le repositionnement par le FNUAP de son approche des questions multilatérales devait bénéficier aux pays de programme et aux programmes de pays, le Conseil jouant un rôle consultatif. D'autres délégations ont indiqué que toute révision de la CIPD devra mettre l'accent sur la mise en œuvre, et non sur les mandats ou les politiques. Elles ont prié le FNUAP de respecter son mandat et de prendre de la distance par rapport aux controverses qui n'ont pas été tranchées par les États membres. Une délégation a mis en garde le FNUAP contre toute implication dans des avortements non consentis ou des politiques de stérilisation forcée.

50. Les membres du Conseil ont salué les succès du FNUAP en matière de mobilisation des ressources en 2017 et l'ont encouragé à poursuivre ses partenariats innovants pour lever des fonds supplémentaires, notamment auprès du secteur privé. Ils s'attendaient à ce que l'augmentation signalée des ressources s'accompagne d'un impact plus important sur le terrain et de liens plus clairs entre ressources et résultats dans le budget. Ils ont exprimé leur inquiétude quant à la baisse continue des ressources ordinaires, et ont exhorté le FNUAP à redresser la tendance négative dans son budget révisé, en particulier pour mieux servir les pays les moins avancés. Plusieurs membres ont appelé le FNUAP à s'associer avec les pays de programme afin de mieux répartir les charges financières. Les délégations ont souligné l'importance de ressources de base prévisibles, multiannuelles et suffisantes pour permettre au FNUAP de remplir le mandat confié par la CIPD et le Programme 2030. Elles ont souhaité obtenir des précisions pour savoir si l'allocation de 15 % des ressources aux activités conjointes couvrait les activités du FNUAP sur le terrain, et si cela comprenait l'appui financier aux bureaux d'appui communs et les contributions aux bilans communs de pays. Elles ont souligné que le FNUAP affectait les économies réalisées sur le budget révisé aux programmes de pays, le solde entre le budget institutionnel et le budget des programmes étant au bénéfice de la programmation. Elles ont indiqué que le dialogue structuré sur le financement devait être envisagé dans le contexte plus large de la réforme des Nations Unies.

51. Les membres du Conseil ont apporté leur soutien marqué au travail du FNUAP en faveur des jeunes et pour lutter contre l'exploitation et les violences sexuelles par une politique de tolérance zéro, y compris dans les contextes humanitaires. Ils ont exhorté le Fonds à poursuivre la mobilisation de ressources pour financer l'aide humanitaire et pour assurer l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, aux droits de la procréation et aux services de planification familiale dans les situations de crise. L'approche humanitaire du FNUAP et du système des Nations Unies pour le développement doit mettre l'accent sur la prévention et le renforcement des capacités, en répondant avant tout aux besoins des plus vulnérables. Ils ont salué et encouragé l'accent mis sur la réduction des risques de catastrophes et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de

catastrophes dans le Plan stratégique 2018-2021. Ils ont exprimé leur soutien à la couverture santé universelle et à l'approfondissement des discussions sur les questions démographiques, notamment pour les sociétés vieillissantes. Certaines délégations ont souligné la nécessité d'établir des statistiques et des indicateurs plus concrets et quantifiables en termes de population, de santé sexuelle et procréative et de droits liés à la procréation dans les cadres de résultats et d'allocation des ressources du FNUAP. Elles ont pris note du travail du FNUAP avec les États membres en vue de développer un système davantage axé sur les résultats, en mettant l'accent sur les avantages comparatifs, et ont souligné l'importance du principe de responsabilité et de la transparence.

52. Dans sa réponse, la Directrice exécutive a souligné que la dignité humaine était au centre du cycle de vie et de la stratégie du Fonds en matière de santé sexuelle et procréative et de droits liés à la procréation. L'objectif de l'examen de la CIPD prévu en 2019 est d'évaluer les progrès et les défis enregistrés à ce jour — et non de rouvrir le débat sur le mandat de la CIPD. Par conséquent, le Fonds renouvelle l'attention qu'il porte aux questions liées au vieillissement et aux discriminations fondées sur le sexe en matière de santé reproductive, et aux principes du cadre de Sendai, en particulier la protection des femmes et des filles dans les contextes humanitaires. Le FNUAP a pris la direction des efforts visant à équiper les futurs coordonnateurs résidents des compétences nécessaires en matière de santé sexuelle et procréative et de droits liés à la procréation, et à veiller à ce qu'ils encouragent la responsabilisation et la transparence. L'objectif du changement d'administration est de renforcer la capacité et le leadership du Fonds pour la mise en œuvre des Objectifs et de forger une approche cohérente et adaptée lui permettant de répondre rapidement aux situations au niveau national et régional. Le FNUAP s'efforce de faire en sorte que la réforme des Nations Unies et les autres changements n'affectent pas l'exécution des programmes, tout en se focalisant sur une mise en œuvre large au travers de ses partenariats, y compris avec le secteur privé. Le FNUAP accorde une très haute importance aux processus intergouvernementaux et à un dialogue transparent avec les États membres, et continuera à rencontrer les membres du Conseil lors de réunions de concertation régulières.

53. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) a réitéré que le FNUAP partageait 70 % de ses services d'appui avec d'autres organisations des Nations Unies sur le terrain. Le Fonds fait office de pionnier en matière de services commun : il s'agit d'un élément fondamental de son modèle d'activité et un facteur d'efficacité et d'efficacités. Le FNUAP gère son propre projet pilote de mise en commun des services en Afrique du Sud, en associant les opérations dans plusieurs petits pays afin de libérer des ressources pour la programmation. Le Fonds copréside l'équipe chargée de la refonte du PNUAD, un élément central de la réforme, centrée sur l'amélioration du bilan commun de pays.

54. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a indiqué que l'examen de la CIPD en 2019 permettra d'évaluer les réalisations enregistrées depuis 1994, d'identifier les lacunes (et leurs causes) et de renouveler l'engagement en faveur de la CIPD. Différentes conférences régionales auront lieu en amont de l'examen de la CIPD, et dont les conclusions seront reprises dans les rapports régionaux sur la CIPD qui seront publiés à l'occasion de la conférence internationale sur la CIPD en 2019.

55. Le Directeur de la communication et des partenariats stratégiques a souligné que l'objectif du pacte de financement du Fonds était de mobiliser avec certitude un financement pour le Plan stratégique 2018-2021 pleinement conforme au pacte de financement à l'échelle du système des Nations Unies. Le dialogue structuré sur le financement a lieu entre le FNUAP et les membres du Conseil, sans en exclure aucun, en vue de créer un consensus en faveur du programme du Fonds. Le FNUAP n'utilisera pas les ressources affectées aux programmes pour couvrir le prélèvement de 1 % destiné à financer le nouveau système de coordonnateurs résidents.

56. Le Directeur de la Division des services de gestion a indiqué que le FNUAP et les autres organisations du système des Nations Unies pour le développement cherchent la méthodologie et le taux de recouvrement des dépenses les plus efficaces et efficaces pour tout le système, en établissant des liens avec les frais de gestion, qui varient en fonction des économies d'échelle. Les organisations s'efforcent également d'harmoniser leur méthodologie et leurs taux de recouvrement des dépenses.

VI. Dialogue structuré sur le financement du FNUAP

57. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a présenté le rapport du FNUAP sur les contributions des États membres et autres donateurs et sur les prévisions de recettes pour 2018 et au-delà ([DP/FPA/2018/10](#), addendum et annexes). Il a remercié les délégations de l'Égypte et de la Suède d'avoir accepté d'endosser le rôle de co-champions du dialogue structuré sur le financement et a souligné l'importance de ce rôle dans le rassemblement d'un groupe plus élargi de partenaires dévoués autour de la réalisation du pacte de financement du FNUAP et la mise en œuvre de l'architecture de financement.

58. Le Directeur de la communication et des partenariats stratégiques a présenté le contexte entourant la proposition du Fonds pour améliorer le dialogue structuré sur le financement grâce à un pacte de financement pour le FNUAP, se fondant sur l'analyse du financement pour l'année 2017 et sur les prévisions pour 2018. Il a présenté la manière dont le FNUAP recadre la structure de ses ressources sur les trois résultats porteurs de transformation, en plaidant ardemment en faveur de ressources de base complétées par des financements thématiques mobilisés au travers de fonds d'affectation spéciale, d'un financement adaptable des programmes de pays et d'une utilisation stratégique des fonds communs des Nations Unies.

59. Les membres du Conseil ont salué le dialogue structuré sur le financement du Fonds et ont exprimé leur satisfaction à l'égard de son engagement étroit avec les États membres pour renforcer l'architecture de son financement afin de réaliser son Plan stratégique 2018-2021. Ils ont accueilli avec satisfaction le pacte de financement proposé dans le cadre des réformes plus globales des Nations Unies, ainsi que la définition précise de ses objectifs et processus d'engagement avec les membres du Conseil et les partenaires. Ils ont indiqué que par ses efforts dans le cadre du dialogue structuré sur le financement, le FNUAP montrait l'exemple et ils l'ont encouragé à continuer à aligner le dialogue structuré sur le financement sur le dialogue et le pacte financier global à l'échelle des Nations Unies. À cet égard, il a été proposé de modifier le nom du pacte financier du FNUAP de manière à éviter toute confusion avec le pacte financier global pour les Nations Unies proposé dans la résolution 72/279 de l'Assemblée générale.

60. Les délégations ont demandé des informations et des analyses montrant dans quelle mesure les propositions émanant du dialogue sur le financement correspondaient aux objectifs du Plan stratégique, afin que le Conseil puisse exercer ses fonctions de surveillance et d'orientation. Elles ont souhaité obtenir des détails concernant le type et la qualité des ressources, et des informations précises (au niveau des réalisations et des résultats) pour savoir quels résultats bénéficieraient au mieux de ressources de base, et quels autres résultats nécessitaient des ressources plus souples, non affectées, hors ressources de base. Les délégations ont demandé si certaines réalisations ou certains résultats pourraient tirer parti de discussions individuelles avec les donateurs, et elles ont encouragé le FNUAP à dialoguer avec les États membres qui contribuent faiblement aux ressources de base et aux acteurs non étatiques afin de mobiliser des ressources plus souples. Elles attendent du dialogue sur le financement qu'il aide le FNUAP à attirer des financements de base prévisibles et pluriannuels, et l'ont prié d'entreprendre les efforts de réforme dans le respect des besoins des pays de programme, sous l'égide du Conseil, les fonds supplémentaires étant affectés aux programmes de pays.

61. Les délégations ont insisté sur le fait que l'exercice de repositionnement du FNUAP doit être considéré dans le cadre de la réforme globale des Nations Unies, sans préjudice de celle-ci. Elles ont souligné l'importance de la coordination avec les organisations du système des Nations Unies pour le développement, dans le cadre du pacte de financement global, et ont salué l'inclusion par le Fonds dans le budget proposé de sa contribution au système des coordonnateurs résidents, notamment le prélèvement de 1 %. Elles ont accueilli avec satisfaction le concept d'« engagements mutuels », mais ont suggéré d'établir davantage de cibles propres au FNUAP dans ses engagements, et ont demandé des détails concernant les enseignements tirés du dialogue sur le financement et la manière dont ils pourraient être appliqués à l'échelle du système des Nations Unies pour le développement.

62. Dans sa réponse, le Directeur de la communication et des partenariats stratégiques a assuré les délégations de l'engagement du FNUAP auprès des organisations des Nations Unies pour le programme global de réforme, et à mener à bien le dialogue structuré sur le financement dans ce contexte. Le Fonds a mis en place un groupe de travail interne interdivisions pour améliorer la communication des résultats et l'analyse des déficits, afin d'attirer des financements de qualité. Les ressources de base restent essentielles à la stabilité et au succès, et

l'appropriation nationale constitue pour sa part le fondement de la programmation du FNUAP. Le FNUAP affectera toutes les ressources additionnelles tirées des modifications de son financement à sa programmation. Une masse critique de ressources de base est nécessaire pour les quatre objectifs stratégiques, car chacun d'entre eux reflète le rôle normatif du Fonds en tant que champion et défenseur de la CIPD. Les ressources supplémentaires autres que les ressources de base servent à traiter les aspects non normatifs de ces objectifs. L'une des principales raisons de la baisse des ressources de base est la fluctuation des taux de change, tandis que certaines activités se prêtent mieux à d'autres modalités de financement telles que les fonds communs ou d'affectation spéciale. Le FNUAP cherche des approches innovantes du financement auprès des banques internationales et régionales et dans le cadre de financements public-privé ; il cherche à mobiliser des fonds dans le seul but de réaliser les objectifs de son Plan stratégique, et non de manière indiscriminée. Le Fonds partage un engagement avec les États membres à réaliser ces objectifs, qui nécessitent des ressources de base et autres afin de remplir le mandat de la CIPD et de répondre aux préoccupations des États membres.

63. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a rappelé que le FNUAP a développé une proposition de financement axée sur l'avenir, en concertation avec les membres du Conseil, et dans un esprit d'engagement réciproque, afin de transformer le dialogue structuré sur le financement en un « pacte de financement » du FNUAP avec les États membres, aligné sur le pacte financier à l'échelle des Nations Unies et le programme global de réforme. Il a souligné l'engagement du Fonds dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et auprès de l'équipe de transition du Secrétaire général.

64. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/18 sur le dialogue structuré sur le financement du FNUAP.

VII. Budget intégré du FNUAP pour la période 2018-2021

65. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP a présenté ce point et la cheffe de la Section du Budget et de la Planification du FNUAP a fait un exposé détaillé du budget intégré révisé du FNUAP pour la période 2018-2021 ([DP/FPA/2018/8](#) et [Corr.1](#) et annexes), au cours duquel elle a rappelé le calendrier de la révision du budget et évoqué la réserve pour le logement sur le terrain, le rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires sur le budget intégré révisé du FNUAP pour la période 2018-2021 ([DP/FPA/2018/9](#)), le plan intégré d'allocation des ressources et les étapes à venir.

66. Les membres du Conseil ont salué le processus consultatif mis en place avec les États membres pour la révision du budget intégré 2018-2021. Ils ont souligné que la réforme des Nations Unies ne doit pas ralentir l'exécution des activités du FNUAP sur le terrain dans les pays de programme. À cet égard, ils ont demandé des précisions quant à l'implication du prélèvement de 1 % pour financer le nouveau système des coordonnateurs résidents pour le travail du FNUAP sur le terrain, et ont dit s'attendre à ce que les coupes dans le budget institutionnel aient un effet positif sur les activités sur le terrain. Ils ont demandé des précisions sur la répartition des ressources entre le siège et le terrain.

67. Un groupe de délégations a salué les efforts du FNUAP en vue de renforcer son efficacité et de mener à bien l'examen complet des ressources, et a dit se réjouir d'en savoir plus sur les résultats du processus de gestion du changement, en particulier sa capacité d'exécution conformément au Plan stratégique 2018-2021 et le renforcement de sa fonction normative. Ces délégations ont souligné que les modifications apportées à la structure organisationnelle doivent se fonder sur l'analyse des moyens de parvenir efficacement et effectivement à la réalisation du Plan stratégique. Elles ont demandé au FNUAP d'inclure dans le rapport final des informations sur les besoins, les déficits et les prévisions de financement, y compris l'alignement des ressources sur le budget du Plan stratégique. Elles ont salué l'analyse du FNUAP des implications de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et ont dit se réjouir de recevoir des informations sur sa mise en œuvre et ses implications financières, y compris sur les effets du doublement de la contribution du FNUAP au système des coordonnateurs résidents. Elles ont réaffirmé leur soutien au Plan stratégique 2018-2021 et à l'intégration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans sa mise en œuvre, et ont exprimé leur satisfaction quant à l'attention continue portée aux pays et la priorité accordée à ceux qui en ont le plus besoin.

68. Dans sa réponse, la cheffe de la Section du Budget et de la Planification du FNUAP a évoqué les déficits de financement du budget dans une perspective interfonctionnelle afin de mieux établir des liens entre les résultats et les ressources. Si le Plan stratégique reste le guide organisationnel global, le Fonds a adapté ses priorités d'exécution pour répondre aux besoins des programmes de pays, ce qui a modifié les liens entre résultats et ressources au niveau local. Le financement du nouveau système des coordonnateurs résidents proviendra : a) du doublement des contributions du FNUAP, b) du prélèvement de 1 %, et c) de contributions volontaires. Le Secrétariat des Nations Unies gèrera la manière dont ces fonds sont utilisés pour le système des coordonnateurs résidents. Elle a précisé que la référence, dans le rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires, aux postes de fonctionnaires au siège et sur le terrain (en lien avec le nombre de postes d'administrateurs internationaux) se limitait au budget institutionnel et ne concernait pas l'ensemble des ressources du FNUAP.

69. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) a indiqué que le FNUAP s'était efforcé de donner un aperçu complet de ses ressources afin de vérifier qu'elles correspondaient au Plan stratégique 2018-2021, aux Objectifs de développement durable et à la réforme des Nations Unies. Les débats sur le budget intégré et l'examen complet des ressources ont, de manière similaire, aidé le FNUAP à mieux cibler ses indicateurs et sa théorie du changement, renforçant ainsi le budget. Le processus de gestion du changement était axé sur quatre résultats en termes organisationnels et d'efficacité, en sus de ceux ciblant la culture institutionnelle et l'évolution de l'état d'esprit, constituant un ensemble qui doit permettre au FNUAP de mettre davantage l'accent sur les résultats et la valeur ajoutée, et de faire preuve de plus d'agilité et d'innovation. Cela comprend les modifications du modèle d'activité pour aligner les processus, le personnel et les structures sur le Plan stratégique.

70. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/19 sur le budget intégré révisé du FNUAP pour la période 2018-2021.

VIII. Programmes de pays et questions connexes

71. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP a présenté ce point et a donné une vue d'ensemble des 14 programmes de pays soumis au Conseil pour approbation, ainsi que la prolongation de cinq programmes de pays. Tour à tour, les directeurs régionaux du FNUAP concernés ont présenté les programmes de pays pour les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Afrique australe et de l'Est, et l'Afrique centrale et de l'Ouest. Il s'agit du Bénin, du Bhoutan, du Burundi, de l'Équateur, de la Guinée équatoriale, du Lesotho, de la Libye, du Malawi, de la Namibie, du Nicaragua, des Philippines, du Sénégal, du Soudan du Sud et du Togo, ainsi que des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour les Comores, la République du Congo et le Mexique, et les deuxièmes prolongations d'un an des programmes de pays pour la République démocratique du Congo et le Libéria.

72. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a examiné et approuvé les descriptifs de programmes de pays pour : le Bénin ([DP/FPA/CPD/BEN/9](#)), le Bhoutan ([DP/FPA/CPD/BTN/7](#)), le Burundi ([DP/FPA/CPD/BDI/8](#)), l'Équateur ([DP/FPA/CPD/ECU/7](#)), la Guinée équatoriale ([DP/FPA/CPD/GNQ/7](#)), le Lesotho ([DP/FPA/CPD/LSO/7](#)), la Libye ([DP/FPA/CPD/LBY/1](#)), le Malawi ([DP/FPA/CPD/MWI/8](#)), la Namibie ([DP/FPA/CPD/NAM/6](#)), le Nicaragua ([DP/FPA/CPD/NIC/9](#)), les Philippines ([DP/FPA/CPD/PHL/8](#)), le Sénégal ([DP/FPA/CPD/SEN/8](#)), le Soudan du Sud ([DP/FPA/CPD/SSD/3](#)), et le Togo ([DP/FPA/CPD/TGO/7](#)).

73. Le Conseil d'administration a pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour les Comores, la République du Congo et le Mexique, et a approuvé les deuxièmes prolongations d'un an des programmes de pays pour la République démocratique du Congo et le Libéria ([DP/FPA/2018/11](#)).

Débat consacré à l'UNOPS

IX. Déclaration de la Directrice exécutive

74. Dans son discours, la Directrice exécutive de l'UNOPS a affirmé que son organisation soutenait la réforme des Nations Unies, s'efforçait d'arriver à de plus grandes économies et à une meilleure efficacité, et contribuait au modèle de financement du nouveau système des coordonnateurs résidents. Le taux d'exécution de l'UNOPS a atteint des records, tandis que ses frais moyens ont baissé et que son nouveau système de planification des ressources mis en place en 2016 lui a permis de réduire les coûts liés au système et aux transactions. Son modèle de partage des services lui permet d'intervenir « partout, à tout moment » de manière économique, comme le soulignent ses rapports sur la durabilité dans le cadre de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance. La majorité des activités de l'UNOPS ne seront pas affectées par le prélèvement de 1 % pour le système des coordonnateurs résidents, et l'augmentation des coûts ne sera pas non plus à la charge des partenaires. Il est toutefois essentiel qu'en tant qu'agence sans bureaux permanents sur le terrain, elle continue de faire partie intégrante des équipes de pays des Nations Unies.

75. La Directrice exécutive a souligné que les résultats initiaux confirmaient que 60 % des nouveaux cadres recrutés en 2018 sont des femmes, tandis qu'une campagne de sensibilisation ciblée a entraîné une augmentation de 20 % des candidatures féminines ; en septembre 2018, l'UNOPS a lancé une nouvelle stratégie et un nouveau plan d'action pour l'intégration des questions de genre. L'UNOPS travaille avec plusieurs partenaires nationaux pour définir la planification et l'exécution des travaux d'infrastructure et les pratiques de gestion, conformément aux meilleures pratiques mondiales, ce qui apporte une valeur non négligeable pour les PMA et les petits États insulaires en développement. Les investissements à impact social restent l'une des initiatives principales de l'UNOPS, un très gros projet d'énergie renouvelable ayant été récemment signé au Mexique (une initiative sans précédent, où l'intégralité des fonds propres investis proviennent du bilan comptable de l'UNOPS), et d'autres pouvant éventuellement suivre en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

76. Les achats restent un élément fondamental des activités de l'UNOPS, avec plus d'un milliard de dollars US en 2017, dont plus de la moitié est allée à des fournisseurs locaux, créant des emplois et une activité économique sur le terrain. L'UNOPS continuera à développer ses outils de mesure, d'inspection et de gestion des fournisseurs, afin de vérifier qu'ils respectent les normes les plus strictes en matière d'intégrité. Elle a invité les membres du Conseil à examiner le rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies pour l'année 2017 ([DP/OPS/2018/5](#)) pour obtenir des informations détaillées sur les tendances à l'échelle du système. Elle a attiré l'attention sur la réponse de l'UNOPS à l'examen par le Corps commun d'inspection (CCI) de la gestion et de l'administration au sein du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ([DP/OPS/2018/6](#)), qui souligne la valeur du modèle d'activité de l'UNOPS et sa performance au regard des normes internationales, ainsi que son niveau élevé de transparence.

77. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction le rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies pour l'année 2017 et ont souligné le rôle des achats groupés dans l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité dans le cadre de la réforme. Ils ont encouragé l'UNOPS à se fonder sur les enseignements tirés du secteur privé, à veiller à ce que les services d'achat soient faciles d'utilisation, et à inclure dans les prochains rapports des informations quant à la durabilité des achats. Le rôle de l'UNOPS dans les contextes humanitaires ou difficiles est important, de même que la collaboration étroite avec d'autres organisations des Nations Unies. Ils ont souligné l'importance de la transparence dans les activités d'achat et de l'adjudication objective et non discriminatoire des contrats.

78. Les délégations ont accueilli avec satisfaction la réponse de l'UNOPS à l'examen du CCI et ses efforts en vue de renforcer le cadre déontologique, et ont souligné que le Comité consultatif pour les questions d'audit a pour mandat de conseiller le Conseil et d'améliorer la fonction de surveillance. Une délégation a suggéré que le Conseil envisage de lancer un débat sur les réserves opérationnelles, afin d'identifier une éventuelle évolution du profil de risque de l'UNOPS. Les délégations ont salué l'engagement de l'UNOPS à mettre en œuvre la réforme des Nations Unies et ont dit attendre de l'organisation qu'elle contribue à la réalisation des cibles en matière d'harmonisation des fonctions d'appui auprès des équipes de pays d'ici 2022. Elles ont appelé

à améliorer la manière dont le Conseil traite les rapports du CCI relatifs à chacune des organisations, et ont suggéré que le Conseil y consacre un point distinct à l'ordre du jour à l'avenir. Les délégations se sont dites satisfaites de l'approche constructive de l'UNOPS en matière d'engagement avec le secteur privé, en particulier concernant l'annonce du projet au Mexique, ainsi que des idées évoquées pour améliorer le recours à l'innovation dans le système des Nations Unies pour le développement.

79. Un groupe de membres du Conseil a salué les efforts continus de l'UNOPS en matière de gestion durable des projets, de construction des infrastructures, d'achats, d'aptitude au renforcement des capacités de production, en particulier dans les petits États insulaires en développement, et sa réaction rapide face aux défis opérationnels. Ces membres encouragent l'UNOPS à continuer à renforcer son expertise de niche dans le domaine de la durabilité et d'élargir ses activités dans les PMA, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire. Compte tenu de sa valeur ajoutée, ils ont appelé l'UNOPS à continuer à fournir des services aux partenaires et aux organisations des Nations Unies. Ils se sont dits satisfaits des réserves de financement de l'UNOPS, l'ont appelée à investir dans les pays en développement et ont demandé des précisions quant aux priorités d'investissement. L'UNOPS doit veiller à conserver une excellente santé financière tout en répondant aux besoins des pays de programme et au mandat Unis dans l'action. Ils ont appelé l'UNOPS à faire en sorte que ses activités respectent les priorités et l'appropriation nationales.

80. Les délégations ont dit leur satisfaction de constater une augmentation des achats auprès des pays en développement, en particulier les PMA et les pays en transition, et ont dit attendre de cette augmentation qu'elle soutienne les économies locales et contribue à établir des systèmes locaux transparents et efficaces. Elles ont demandé plus de données ventilées afin de préciser les possibilités de marchés dans les pays de programme et que l'accent soit davantage mis sur la mobilisation des fournisseurs afin d'accroître la capacité à fournir des produits durables. Elles ont appelé à effectuer une analyse plus approfondie de l'efficacité des différents modes d'approvisionnement, d'accroître les achats collaboratifs au sein des organisations des Nations Unies, et de mieux répartir les tâches entre l'UNOPS et les organisations des Nations Unies en fonction des avantages comparatifs. L'UNOPS pourrait mieux utiliser son réseau de centres multipays et renforcer son rôle dans les centres de services et les bureaux d'appui communs à l'ensemble du système. Elles ont demandé des précisions quant à savoir si l'UNOPS allait s'acquitter du prélèvement de 1 % destiné à financer le système des coordonnateurs résidents pour les services qu'elle fournit aux organisations des Nations Unies.

81. En réponse, la Directrice exécutive a souligné que le principal rôle de l'UNOPS dans le cadre de la réforme était d'offrir des solutions efficaces et économiques à tous les partenaires et bénéficiaires. Compte tenu de la place centrale des achats dans la réforme, il est nécessaire de réviser la manière dont le système des Nations Unies s'approvisionne. Les rapports de l'UNOPS sur les achats effectués au nom du système se fondent sur la transparence, afin d'identifier les déficits et les défis en matière de durabilité. L'UNOPS est déterminé à répartir les tâches de manière efficace et efficiente avec les autres organisations des Nations Unies, à exploiter les avantages comparatifs, tout en collaborant étroitement avec le secteur privé. Comme le mentionne le rapport du CCI, la gestion des risques est fondamentale et l'UNOPS présentera un rapport au Conseil sur toutes les recommandations du CCI et du Comité consultatif pour les questions d'audit.

82. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/20 sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Débat consacré aux questions communes

X. Mesures prises à l'issue de la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

83. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP et le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD ont présenté ensemble le rapport sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ([DP/2018/27](#) — [DP/FPA/2018/12](#)).

84. Un groupe de délégations a salué les contributions majeures du PNUD et du FNUAP à ONUSIDA et les progrès enregistrés dans la réalisation de la cible des Objectifs de développement durable visant à éliminer

l'épidémie du sida en tant que menace sur la santé publique d'ici 2030, tout en notant que ces progrès ont été inégaux. Ils sont particulièrement insuffisants en matière de prévention du VIH, qui représente un aspect fondamental de la réalisation de la cible à l'horizon 2030. Ces délégations ont accueilli avec satisfaction l'accent mis dans le rapport sur les adolescentes et les jeunes femmes, et ont souligné la nécessité d'élargir l'accès aux services de santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation, ainsi qu'à l'éducation, et de traiter les facteurs plus généraux contribuant aux infections, notamment la violence à l'égard des femmes et des filles et les inégalités entre les sexes. Elles ont encouragé le FNUAP à jouer un rôle moteur dans l'intégration du VIH dans les services liés à la santé sexuelle et procréative partout dans le monde, y compris pour atteindre les adolescentes, encourager une distribution plus large des préservatifs, et promouvoir la double protection. Elles ont accueilli avec satisfaction le nouveau modèle de répartition des ressources et le cadre unifié de résultats et de responsabilisation lors de la réunion du Conseil de coordination de juin 2018, mais ont demandé des précisions quant à la manière dont les cosponsors utilisaient les fonds et dont ils pourraient mieux présenter les progrès accomplis au regard des cibles (en particulier dans les pays de mise en œuvre accélérée), y compris en renforçant la communication sur les résultats et la responsabilisation lors des prochaines réunions du Conseil de coordination. Saluant les interventions dans les contextes humanitaires, ces délégations ont encouragé le FNUAP à continuer à fournir des services liés à la santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation dans ces situations. Elles ont totalement souscrit à la conclusion de la quarante-et-unième réunion du Conseil de coordination selon laquelle des efforts supplémentaires sont nécessaires pour lutter contre la discrimination et la stigmatisation. Elles se sont félicitées de l'accent mis sur une meilleure intégration des efforts de lutte contre le VIH et la tuberculose.

85. Un autre groupe a salué le nouveau modèle de fonctionnement d'ONUSIDA, en particulier l'accent mis sur le travail commun sur le terrain et le renforcement de la gouvernance, et la nouvelle répartition des tâches d'ONUSIDA, qui correspond aux Objectifs et à la déclaration politique de 2016 sur l'éradication du sida. Ces délégations ont exprimé leur inquiétude quant au faible rythme de réduction des nouvelles infections, en particulier parmi les adolescents et les populations clés. Elles ont souligné l'importance d'une éducation sexuelle complète, de la santé sexuelle et procréative et des droits liés à la procréation, d'efforts spécifiques pour atteindre les populations clés, du ciblage global des femmes et des filles, et de la mobilisation des hommes et des garçons. Elles ont insisté sur l'importance du respect des droits fondamentaux dans les efforts de prévention, et ont exhorté le PNUD et le FNUAP à continuer à intégrer une perspective fondée sur les droits humains dans leur lutte contre le VIH. Les deux groupes ont pris note de la mise en place par le Conseil de coordination d'un groupe d'experts indépendants pour examiner l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel au sein du secrétariat d'ONUSIDA, et ont dit attendre que cet examen s'applique au système des Nations Unies dans son ensemble.

86. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau de New York d'ONUSIDA a remercié le PNUD et le FNUAP pour leurs contributions dans la lutte contre le VIH/sida sur les questions de développement complexes et difficiles et en matière de droits fondamentaux, d'égalité des sexes et des populations clés. Les progrès sont cependant inégaux, fragiles et réversibles en fonction des régions, des pays et des populations. Les chiffres les plus récents indiquent une crise dans la prévention du VIH, qui se caractérise par des taux d'infection qui s'obstinent à rester élevés, associés à des services de prévention insuffisants. Le PNUD et le FNUAP ont un rôle crucial à jouer dans le déploiement à grande échelle des services auprès des populations clés. Il s'est dit satisfait de l'engagement collectif des cosponsors pour la mise en œuvre du nouveau modèle de fonctionnement d'ONUSIDA, et a souligné la nécessité de se concentrer sur la planification conjointe et intégrée et l'action au niveau national. Il a souligné que le niveau de financement, inférieur à ce qui était visé, risque de mettre en péril les accomplissements, et il a appelé tous les partenaires, y compris les membres du Conseil, à accroître leurs contributions aux activités de lutte contre le sida du PNUD et du FNUAP.

87. Le Directeur du Bureau de l'appui aux politiques et aux programmes du PNUD a réitéré l'engagement du PNUD à travailler avec d'autres membres de l'alliance mondiale de prévention du VIH pour déployer à grande échelle les efforts collectifs axés sur la prévention et sur la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Conformément à son Plan stratégique, le PNUD s'investit dans la lutte contre le VIH, comme en témoigne son partenariat multisecteurs pour le développement durable, qui utilise le pouvoir et l'engagement pour amplifier l'impact des financements alloués à la lutte contre la pandémie.

88. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP a souligné que la prévention était l'approche la plus efficace et économique pour lutter contre le VIH, notant que le FNUAP était pleinement engagé à fournir une assistance technique aux pays de programme, y compris en matière de suivi et de communication des résultats. Le FNUAP a intégré le VIH dans ses travaux relatifs à la santé sexuelle et procréative et aux droits liés à la procréation, en particulier pour répondre aux besoins de planification familiale non satisfaits et pour atteindre les femmes et les filles. Au-delà des politiques en matière d'achat, le FNUAP s'efforce d'améliorer sa chaîne d'approvisionnement dans les pays, en collaboration avec les gouvernements et la société civile. Le FNUAP collabore étroitement avec le secteur privé, en particulier concernant l'accès aux préservatifs, afin d'accélérer la prévention du VIH.

89. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Comité de coordination du programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

XI. Questions financières, budgétaires et administratives

Rapport commun sur le recouvrement des coûts

90. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP et la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD ont présenté le rapport commun sur le recouvrement des coûts ([DP/FPA-ICEF-UNW/2018/1](#)) et ont informé le Conseil des propositions fondées sur des preuves du PNUD et du FNUAP en vue d'harmoniser la politique de recouvrement des coûts.

91. Un groupe de membres du Conseil a salué les efforts des organisations en vue d'harmoniser leurs politiques de recouvrement des coûts, conscient qu'ils agissent en pionniers au sein du système des Nations Unies pour le développement. Ces membres ont souligné que le recouvrement total des coûts reste le principe directeur régissant le financement des coûts autres que ceux liés aux programmes. Après avoir envisagé différentes options et mandats organisationnels, structures et modèles d'activité, ils ont conclu que le cadre actuel harmonisé de recouvrement des coûts était le mieux adapté pour garantir les principes généraux des organisations des Nations Unies participantes et pour réduire les risques financiers liés à leur mise en place. Ils ont proposé aux organisations d'adopter des mesures concrètes pour : a) harmoniser davantage les catégories existantes de classification des coûts pour proposer un cadre normalisé plus clair et plus transparent ; b) fermer les échappatoires, réduire le nombre de dérogations accordées, et veiller à appliquer des critères transparents et normalisés pour l'octroi des dérogations ; et c) préserver les taux actuels de recouvrement et examiner la gamme entière des taux différenciés afin d'encourager la définition de modalités de financement favorables et de dissuader le recours aux modalités les moins favorables.

92. Une délégation a indiqué qu'il lui semblait prématuré de modifier la politique de recouvrement des coûts, et a appelé les organisations à effectuer d'autres analyses conjointes de la classification des dépenses, compte tenu des récents changements intervenus dans les modèles d'activité des organisations. Les délégations ont souligné la nécessité pour les bénéficiaires et les donateurs de respecter le principe de recouvrement total des coûts, validé par le Conseil, en temps opportun compte tenu du prélèvement de 1 % destiné à financer le système des coordonnateurs résidents.

93. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a souligné l'importance du recouvrement des coûts pour le PNUD et a affirmé qu'il poursuivra son travail avec les autres organisations afin d'harmoniser les catégories et classifications des dépenses, notant que chacun avait son propre modèle d'activité. Le PNUD applique une politique stricte en matière d'octroi de dérogations, y compris pour les représentants des États membres au niveau national ; elle a appelé les délégations à veiller à ce que leurs missions de pays, qui utilisent les fonds de la coopération au développement, aient connaissance des instructions données au PNUD par le Conseil de n'accorder « aucune dérogation ».

94. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP a elle aussi souligné que le FNUAP était tout aussi strict dans l'octroi de dérogations, qui sont peu nombreuses, et s'est fait l'écho de l'appel lancé aux États membres d'informer leurs missions de pays des instructions du Conseil de n'accorder « aucune dérogation ». Le FNUAP continuera à présenter des rapports sur le recouvrement des coûts en toute transparence.

95. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/21 sur le rapport commun sur le recouvrement des coûts.

Rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés

96. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD, le Directeur du Bureau de l'approvisionnement et des opérations du PNUD, le Chef de la Section des services d'achat du FNUAP et la Directrice mondiale du groupe d'achat de l'UNOPS ont présenté le rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés ([DP-FPA-OPS/2018/1](#)) ainsi que les principales observations et conclusions de leurs activités d'achat en 2017. Ils ont également détaillé les initiatives en cours en 2018 dans le cadre des efforts lancés en 2011 pour identifier les initiatives d'achats groupés entre les organisations et chercher des processus plus efficaces, des pratiques d'approvisionnement plus fiables, et des coûts plus faibles.

97. Ce rapport n'a été suivi d'aucune observation des membres du Conseil d'administration.

98. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés.

XII. Méthodes de travail du Conseil d'administration

99. Au nom du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, le chef de la Section du Conseil d'administration du FNUAP a souligné les efforts communs des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) en vue d'améliorer leurs méthodes de travail en réponse aux demandes des États membres au cours des années précédentes. Il a notamment attiré l'attention sur la « convergence de vues » des États membres lors de la Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU Femmes du 1^{er} juin 2018 dans cinq domaines : le travail du Bureau, les sessions, la participation, les visites sur le terrain, et les réunions communes des Conseils d'administration.

100. Cette intervention n'a été suivie d'aucune observation des membres du Conseil d'administration.

101. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/22 sur les méthodes de travail du Conseil d'administration.

XIII. Visites sur le terrain

102. La rapporteuse a présenté le rapport de la visite conjointe en Ouganda de membres du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, ainsi que de ceux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM) (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2018/CRP.1), qui s'est déroulée du 30 avril au 4 mai 2018. Cette présentation a été suivie d'un court métrage y relatif.

103. Le rapporteur a présenté le rapport de la visite conjointe en Haïti de membres du Conseil d'administration (DP/FPA/OPS/2018/CRP.1), qui s'est déroulée du 25 au 29 juin 2018. Cette présentation a été suivie d'un court métrage y relatif.

104. Au cours des deux exposés, les rapporteurs ont présenté les points saillants des deux visites et les enseignements qui en ont été tirés, et ont souligné l'importance des visites de terrain pour permettre aux membres du Conseil de mieux comprendre le travail de terrain des fonds, des programmes et des agences spécialisées des Nations Unies, ce qui constitue un aspect fondamental de la fonction de contrôle du Conseil.

105. Ces présentations n'ont été suivies d'aucune intervention des membres du Conseil d'administration.

106. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la visite en Ouganda effectuée conjointement par le PNUD, le FNUAP, l'UNOPS ainsi que l'UNICEF, ONU Femmes et le PAM (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2018/CRP.1).

107. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la visite du Conseil d'administration en Haïti (DP/FPA/OPS/2018/CRP.1).

XIV. Questions diverses

Allocution du Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ainsi que d'ONU Femmes

108. Dans sa déclaration au Conseil d'administration, le Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ainsi que d'ONU Femmes a rappelé que le Conseil du personnel entretenait de bonnes relations de travail et de collaboration avec les administrations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS. De même, il a souligné que le Conseil collaborait de près avec le Secrétaire général dans le cadre de l'action que ce dernier menait en vue d'accélérer la réforme de l'ONU. Il a rappelé la requête de longue date du Conseil de consulter régulièrement le personnel, ceci devant faire partie intégrante du processus décisionnel des organismes. Il a souligné l'importance fondamentale du personnel des Nations Unies, qu'il soit recruté au niveau international ou local, dans l'appui offert aux pays pour la réalisation des Objectifs de développement durable et du Programme 2030, et a plaidé en faveur d'une meilleure synergie entre les intérêts des différentes organisations des Nations Unies et de leur personnel. Les changements structurels actuels, menés depuis 2008, ont une grande incidence sur le personnel. Il a salué la politique d'ouverture du Bureau exécutif de l'Administrateur du PNUD à l'égard du Conseil et a souligné la nécessité d'une réforme des ressources humaines pour conserver les talents, notamment de nouvelles modalités contractuelles offrant des perspectives d'avancement fondées sur le mérite, un outil efficace d'évaluation de la performance du personnel et une culture managériale plus forte. Il a rappelé la résolution 63/250 de l'Assemblée générale du 24 décembre 2008 sur la gestion des ressources humaines, qui appelle à des modalités contractuelles et à une harmonisation des conditions de service en vue d'offrir une plus grande stabilité et prévisibilité aux membres du personnel en fonction de trois types d'engagements (temporaire, à durée déterminée, et à durée indéterminée). Le Président a appelé à la pleine mise en œuvre de la résolution, et à redoubler les efforts pour garantir une culture de responsabilisation au sein des organisations.

109. Dans sa réponse au Président du Conseil du personnel, la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a félicité ce dernier pour sa longue carrière au sein du PNUD et du Conseil et a souligné les bonnes relations de travail que le PNUD entretient avec le Conseil ainsi que les mesures prises par chacun pour répondre aux préoccupations du personnel. Elle a souligné l'engagement de l'Administrateur du PNUD en faveur des questions relatives au personnel depuis sa prise de fonction en 2017 et en réponse à l'impact de la réforme des Nations Unies sur le personnel. Le PNUD est en train de renouveler sa fonction de gestion des ressources humaines, avec la nomination d'un nouveau directeur du bureau des ressources humaines, signalant l'intention de moderniser et de professionnaliser la gestion des ressources humaines et des talents, en mettant l'accent sur les jeunes, les femmes et la diversité. Le PNUD et les autres organisations sont en pleine restructuration et restent ouverts aux suggestions quant aux moyens de mieux développer une culture fondée sur la compétence et de mieux gérer les talents à l'avenir.

110. Le Conseiller juridique et Directeur du Groupe juridique de l'UNOPS a remercié le Président pour son dévouement et le Conseil pour son engagement en faveur des fonctionnaires et de l'ensemble du personnel. Il a souligné que le Conseil avait été associé à toutes les discussions concernant la gestion du changement, la stratégie en faveur de la parité hommes-femmes et la gestion des doléances, et concernant la réintroduction d'un contrat de fonctionnaire pour le personnel affecté sur le terrain. En dépit de leurs différences, l'UNOPS et le Conseil jouissent d'une solide relation de travail.

111. Le Directeur adjoint de la Division des ressources humaines du FNUAP a lui aussi remercié le Président pour son travail et son dévouement, et a souligné les bonnes relations de travail entre le Conseil et le FNUAP. Il s'est fait l'écho de l'affirmation du Président concernant le rôle central du personnel dans la réalisation du mandat du Fonds, tout en notant que des recadrages étaient parfois nécessaires. Le FNUAP offre à son personnel des possibilités d'avancement, de promotion et de leadership, s'efforce de conserver ses talents et offre un soutien en cas de rupture du contrat de travail.

112. Cette intervention n'a été suivie d'aucune observation des membres du Conseil d'administration.

113. Le Conseil d'administration a pris note de la déclaration du Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, ainsi que d'ONU Femmes.
